



**Service Public Fédéral FINANCES**

**Bruxelles, le 19 janvier 2010**

**SECRETARIAT DU  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
MINISTRE DES FINANCES**

**Cellule Presse et Communication**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Haïti – Opération SMS 4666**

Afin de contribuer à la réussite des actions de solidarité au profit des victimes de la catastrophe naturelle à Haïti, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier REYNDERS, a décidé de considérer les sommes versées dans le cadre de l'opération SMS 4666 comme des dons, non passibles de la TVA. Sachant que les trois opérateurs de téléphonie mobile Proximus, BASE et Mobistar ne factureront aucun frais en la matière, le produit de cette collecte pourra donc être versé intégralement aux institutions bénéficiaires.

David MARECHAL  
Porte-parole  
02/233.87.17